

LES PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LE SECONDAIRE ET LE CÉGEP

	Le secondaire	Le cégep
Obligation ou choix	L'école est obligatoire jusqu'à 16 ans.	Étudier au collégial est un choix personnel.
En cas d'échec	Si un cours est échoué est repris avec succès, la mention d'échec est effacée du bulletin.	Un échec reste inscrit au bulletin malgré une reprise réussie.
Présence en classe	La présence en classe est obligatoire.	La présence en classe est un facteur de réussite. Chaque département dispose d'une politique concernant les absences.
Année scolaire	L'année scolaire de 10 mois est séparée en 3 étapes.	L'année scolaire comporte 2 sessions de 15 semaines de cours et 1 semaine d'évaluation chacune. Certains cours sont offerts l'été.
Horaire et durée des cours	L'horaire est réparti sur un cycle de plus de 5 jours. Les cours ont lieu entre 8 h et 16 h. Ils durent entre de 50 et à 75 minutes.	La plupart des cours ont lieu entre 8 h et 18 h et sont répartis sur un cycle de 5 jours. Leur durée varie de 50 et à 180 minutes. Il y a des périodes libres entre les cours. Certains cours sont offerts en soirée.
Acquisition de la matière	Environ 80 % de la matière est présentée en classe. Le reste est acquis par le travail personnel.	Environ 60 % de la matière est présentée en classe. Le reste est acquis par le travail personnel.
Charge de travail	La charge de travail à la maison est faible.	La charge de travail à la maison est importante (plus de 16 heures par semaine). Elle est déterminée par la pondération de chaque cours (théorie, pratique, travail à la maison).
Évaluation de la langue	Les erreurs en lien avec l'écriture de la langue sont pénalisées seulement dans les productions écrites des cours de français.	Les erreurs en lien avec l'écriture de la langue sont pénalisées dans toutes les matières. Le pourcentage des points qui peuvent être perdus est déterminé par chaque département.
Plateforme de suivi scolaire	Une plateforme de suivi scolaire est mise en place afin que les parents puissent suivre le parcours de leur enfant.	La plateforme Omnivox est accessible par l'étudiante ou l'étudiant seulement. Il est possible d'y retrouver, entre autres, l'environnement Profs-Étudiants (Léa), la messagerie interne (Mio), l'horaire des cours, la grille de cheminement, le centre de paiement, le bulletin d'études collégiales, les relevés d'impôt.